

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE LA MONTAGNE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Compte rendu de la rencontre préparatoire virtuelle
avec les représentants de l'Université de Montréal et des écoles affiliées

Date : 20 janvier 2021

Heure : 13 h 30

Lieu : rencontre virtuelle

Étaient présents :

De l'OCPM :

Nicole Brodeur, présidente de la commission
Danielle sauvage, commissaire
Radouan Torkmani, commissaire
Élise Naud, coordonnatrice des analystes
Yasmina Malki, stagiaire-analyste

De l'UdeM et des écoles affiliées :

UdeM :
Sophie Langlois, directrice des communications
Michel Dufresne, associé et urbaniste, directeur design urbain à Lemay
Radhia Hamdane, architecte, gestionnaire de projets

HEC Montréal :
Serge Harvey, directeur de la planification-projets majeurs

Polytechnique Montréal :
Laurence Aubin-Steben, planificatrice principale des espaces

1. Ouverture de la rencontre

Dans le but de préparer les promoteurs au déroulement de la consultation, la présidente rappelle que la commission a un devoir d'indépendance et de transparence. Le code de déontologie qui encadre le travail des commissaires implique que ceux-ci se doivent d'agir de manière irréprochable et indépendante. Ils doivent être au service du public et respecter le devoir de réserve que le code de déontologie leur impose. Enfin,

elle rappelle que tous les échanges entre la commission et les promoteurs doivent être rendus publics.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission rappelle les raisons de la consultation sur le projet de Plan directeur d'aménagement du campus de de l'Université de Montréal. Elle mentionne que l'OCPM a été mandaté, compte tenu des modifications au Plan d'urbanisme de la ville de Montréal demandées, mais également car le campus se situe sur le site patrimonial du Mont-Royal. Les partis présents à la réunion s'accordent sur l'importance de préciser que c'est un plan directeur exposant les bases de possibles projets d'aménagement futurs, et non un projet de construction en tant que tel.

Radhia Hamdane explique que le nouveau Plan directeur d'aménagement de l'UdeM vient répondre aux besoins plus modernes de développement durable et de mobilité.

3. Cheminement du projet

Michel Dufresne et Radhia Hamdane expliquent que ce nouveau plan directeur a été construit sur un travail de concertation avec toutes les parties prenantes de l'UdeM. Un comité d'experts en gestion de patrimoine et développement durable a encadré les démarches d'évaluation des besoins et de mise en application.

Une concertation s'est aussi faite avec la Ville de Montréal autour des modifications règlementaires concernées.

Enfin une entente entre la Ville et l'UdeM est en cours de réalisation. Elle vise à encadrer les éléments du dit plan directeur d'aménagement qui ne sont pas pris en charge en vertu de la loi sur l'aménagement urbain et ne pourront pas être encadrés par les projets de règlement.

4. Consultation publique

Déroulement de la consultation (démarche Covid)

Le calendrier et le déroulement de la consultation adapté au contexte de la pandémie sont expliqués. Les activités de la consultation seront prioritairement en formats numérique et virtuel. Des séances en présentiel seront envisagées en fonction de l'évolution des conditions sanitaires dans les mois à venir.

Séance d'information #1 : présentation (vidéo)

-10 février 2021, 19 h

Il s'agit d'une séance virtuelle préenregistrée, accessible depuis la page d'accueil de la consultation, et par la suite sur la chaîne YouTube de l'OCPM. L'objectif de cette séance est de présenter, dans un premier temps, le plan directeur d'aménagement du campus de la montagne, et, dans un deuxième temps, les modifications règlementaires qui y sont associées.

Séance d'information #2 : questions et réponses

-24 février 2021, 19 h

Les participants à la consultation auront jusqu'au 19 février 2021 pour transmettre leurs questions à l'Office. Ces questions seront posées en direct aux intervenants de l'UdeM ou de la Ville, après quoi les citoyens pourront poser en direct de nouvelles questions, par téléphone le 24 février en soirée.

Audition des opinions

Une première séance d'audition des opinions aura lieu le 23 mars 2021. Des séances supplémentaires seront ajoutées selon les besoins et les inscriptions. Les personnes inscrites seront alors invitées à présenter leur opinion à la commission, avec ou sans présentation de mémoire. Les commissaires pourront par la suite poser quelques questions afin de s'assurer de bien comprendre les éléments du mémoire. La date limite pour signifier son intention de présenter une opinion devant la commission a été fixée au 18 mars 2021.

Les citoyens seront aussi invités à faire part de leurs opinions par la poste, en ligne ou par message téléphonique du 25 février au 5 avril 2021.

5. Documentation

Les commissaires ont demandé que des vidéos explicatives et des documents conçus avec un souci pédagogique soient mis à la disposition des citoyens sur le site de l'OCPM. Les capsules vidéos et résumés devront s'assurer d'expliquer clairement les conditions, justifications et implications de ce nouveau plan directeur d'aménagement.

6. Questions et enjeux

Les commissaires ont demandé que des données soient mises à la disposition de la commission et des citoyens. Celles-ci concernent les stationnements et la mobilité.